

**Monsieur B. BERGE**  
Rue Guillaume Stocq 9

**B – 1050 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : /  
N/Réf : AVL/KD/XL-2.275/s.356  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : IXELLES. Avenue Général de Gaulle, 22-23.  
Unification de deux immeubles mitoyens en une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 30 septembre 2004, reçue le 4 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 octobre 2004, et concernant l'objet susmentionné, la Commission observe de nombreuses améliorations apportées au projet de réunification des deux immeubles mitoyens, entre autres le maintien des deux portes d'entrée distinctes, l'abandon de l'escalier extérieur en façade arrière et la limitation des percements projetés dans les mitoyens intérieurs.

La CRMS souscrit à ces dispositions qui permettent un retour éventuel à la structure plus flexible deux maisons distinctes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.; Commune d'Ixelles / service de l'Urbanisme.